



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2024_030

Objet : Arrêté portant virement de crédits du chapitre 022 dépenses imprévues vers le chapitre 011 dépenses à caractère général pour le Budget Tramway.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 ;

Vu le budget tramway de l'exercice 2024 ;

Considérant que les crédits affectés au chapitre 011 – Dépenses à caractère général – du budget tramway sont insuffisants ;

Considérant que le chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionnement – du budget tramway dispose d'un crédit suffisant pour opérer un virement de crédit vers le chapitre 011 ;

ARRÊTE

Article 1 : Est autorisé un virement de 10 000 € du chapitre 022 – dépenses imprévues de la section de fonctionnement du budget tramway vers le chapitre 011 – dépenses à caractère général.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M43, les mandats afférents aux dépenses imprévues seront imputés sur la nature 6227 – Frais d'actes et de contentieux.

Article 2 : Dès le prochain conseil communautaire qui suit l'ordonnancement, Monsieur le Président informera l'assemblée du présent arrêté portant décision budgétaire.

Article 3 : Monsieur le Président est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date d'affichage ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si le recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse, le
Le Président,
Gabriel Doublet

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le **04/07/2024**



ID : 074-200011773-20240701-AG_2024_030-AR